

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES  
TERRITOIRES DU LOIRET**

Service agriculture et développement rural  
Dossier suivi par Christine RIVIERRE  
Tél. 02 38 52 47 95  
Dossier n° 26-45-054

Le Directeur départemental  
à  
EARL LA CROIX VERTE  
Monsieur PEIRO Florian  
759 Rue de la Croix Briquet  
45520 - CHEVILLY

**CONTRÔLE DES STRUCTURES**  
**Accusé de réception**  
**d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter**

Pour une superficie sollicitée de : **121 ha 57 a 81 ca**  
situés sur les communes de BUCY-LE-ROI, CHEVILLY, LION-EN-BEAUCE, RUAN, SAINT-LYE-  
LA-FORET et TRINAY

Parcelles : 45058 ZI17-AC102-AC58-AC59-ZL16-ZI18-AC106-ZI21-AC44-AC43-ZI20-AC39-AC38  
– 45093 ZV7-ZV8 – 45183 ZH9-ZH8-ZK27 – 45266 ZH33 – 45289 ZX17-ZN56-ZP77-ZP80-ZY12-  
ZY18-ZY8-ZY9-ZY22-ZY21-ZY20-ZY19-ZN53-ZP79-ZP78-ZY10-ZY11-ZI86-ZN3-ZN341-ZX18-  
ZX19 – 45330 YD7-YD21-YB3-YB4-YB43-YD6-YD3-YD23-YD22-YD4-YD20

**DATE DE RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET : 03/03/2026**

Le présent accusé de réception fait courir, à partir de la date mentionnée ci-dessus, le délai de quatre mois prévu pour statuer sur votre demande, susceptible d'être prorogé jusqu'à six mois, conformément à l'article R.331-6 du Code rural et de la pêche maritime.

Passé ce délai de quatre mois, soit dès le 03/07/2026, si aucune décision préfectorale ne vous a été notifiée par courrier, vous bénéficierez d'une autorisation tacite d'exploiter. A votre demande, une attestation de décision implicite d'acceptation pourra vous être délivré.

**En cas de dépôt de candidatures concurrentes, l'ensemble des dossiers pourra être soumis à l'examen de la commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA).**

Pour la préfète du département du Loiret  
et par délégation  
du Directeur Départemental des Territoires,  
la Cheffe du Service Agriculture et Développement Rural,  
Signé : Cécile COSTES